

**La Zone de libre échange des Amériques et le Québec (paru dans l'Annuaire du Québec 2002, Fidès, septembre 2001).**

Les négociations sur la Zone de libre échange des Amériques (Zléa) visent la création, d'ici 2005, d'une zone de libre-échange hémisphérique, comprenant les 34 pays « démocratiques » des Amériques et des Caraïbes (Cuba étant exclu, tout comme une clause de l'accord du Mercosur précise que les pays membres doivent obéir à certains principes démocratiques). À l'occasion du premier Sommet des Amériques, qui a eu lieu à Miami en décembre 1994, les pays concernés se sont entendus sur des objectifs communs et ont commencé à préparer le terrain. Lors du deuxième Sommet, qui s'est tenu à Santiago (Chili) en avril 1998, les gouvernements ont lancé des négociations officielles sur la Zléa. Neuf groupes de négociation ont alors obtenu le mandat de rédiger les textes d'un éventuel accord. Ces groupes sont soutenus par les trois grandes organisations économiques et politiques régionales : l'Organisation des États américains (OÉA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Les textes ont été examinés par les chefs d'État des 34 pays, lors du Sommet des Amériques qui a eu lieu du 20 au 22 avril 2001, à Québec. Parallèlement à ces sommets fortement médiatisés, les ministres du commerce se rencontrent régulièrement. Voici la liste de leurs rencontres récentes :

**Tableau 1**

Année	Lieu
1995	Denver (Colorado)
1996	Carthagène (Colombie)
1997	Belo Horizonte (Brésil)
1998	San José (Costa Rica)
1999	Toronto (Canada)
2001	Buenos Aires (Argentine)

Selon le gouvernement fédéral, « l'objet de ces pourparlers est de créer la zone franche la plus vaste au monde, un marché unique qui comprend aujourd'hui 800 millions d'habitants et affiche un PIB global de plus de 10 000 milliards de dollars américains ». En d'autres mots, on veut réduire les obstacles à la libre circulation des biens et services entre les pays, augmenter le commerce, et multiplier les investissements entre les partenaires. L'Accord devrait permettre, à terme, de supprimer une bonne partie des tarifs douaniers et de réduire les barrières non tarifaires. Il comprendra aussi, sans doute, des dispositions sur la conduite des affaires dans la zone de libre-échange, notamment des règles portant sur les investissements, la propriété intellectuelle, les politiques de concurrence, les mouvements transfrontaliers, les achats gouvernementaux et un mécanisme de règlement des litiges.

Le Canada est déjà partie prenante de multiples accords de ce type : avec le Mexique et les États-Unis (Aléna), le Chili (Alécc), Israël (Aléci). En outre, le Canada est membre de l'Omc, (Organisation mondiale du commerce). L'Omc est le fondement institutionnel du système de commerce international. Les pays membres de l'Omc acceptent de suivre un certain nombre de règles, déterminant la conception et l'application de leurs lois et règlements, en matière de commerce international. L'Omc est également la tribune sur laquelle les relations commerciales entre les pays évoluent par la discussion et la négociation. L'Organisation mondiale du commerce a été créée le 1er janvier 1995 et a succédé au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

## **Le mouvement de contestation contre la mondialisation**

« On attribue souvent à la mondialisation des échanges une bonne partie des maux économiques et sociaux qui frappent nos sociétés. La concurrence entre pays développés est perçue comme une lutte sans merci où les moins dynamiques risquent définitivement d'être éliminés de la course. La désindustrialisation du Nord est attribuée à la concurrence irrésistible du Sud. Au nom de la compétitivité de l'économie nationale, on prône les recettes économiques les plus contradictoires. » (Paul Krugman, 1998)

Plusieurs sommets ont été perturbés, à travers le monde, par des opposants à la libéralisation des échanges, dont Seattle en 1999 (Omc), Marseille (Zone de libre-échange méditerranéenne) en 2000, Göteborg en 2001 (UE) et Gènes en 2002 (G8). Québec n'a pas fait exception. Pourquoi ? La libéralisation des échanges suscite des craintes nombreuses. Même le pape croit que la mondialisation est une menace au bien-être des travailleurs (St-Louis, Missouri, janvier 1999). Aux États-Unis en 1992, le candidat indépendant aux élections présidentielles, Ross Perot, parlait du « great sucking sound » (le grand bruit de succion) des emplois disparaissant du Texas et de la Californie, attirés par les salaires faibles au sud de leur frontière. En même temps, les pays moins développés se plaignent de ne pas être capables de concurrencer les pays riches, plus productifs et possédant une technologie plus avancée.

Qu'en est-il ?

### **Les effets au Canada et au Québec des accords passés**

L'Alé existe depuis suffisamment longtemps (1989) pour qu'on puisse vérifier ses effets sur l'emploi. Deux études majeures ont été produites à ce sujet au Canada (Schwanen (1997) et Treffler (1999)). Il est difficile d'isoler les effets des accords de libéralisation de ceux provenant d'autres causes (du changement technologique, des compressions budgétaires des gouvernements (1994 à 1999), de la politique monétaire, des variations des taux de change, de la récession de 1991, de la crise mexicaine de 1994, de la crise asiatique de 1997, etc..). En gros, les études ne permettent pas de croire que les secteurs plus protégés avant l'accord se soient dégradés plus que les autres. Il y a certainement eu des pertes d'emplois, mais qui semblent avoir été compensées par les gains provenant de l'expansion des exportations. Notons qu'il y avait, en 2000, 14 909 000 emplois au Canada et 3 437 000 au Québec, contre 12 986 000 et 3 123 000 en 1989, l'année de la signature de l'Alé. Il s'est donc créé 1,9 millions d'emplois au Canada et 314 000 au Québec depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Dans l'ensemble, on doit cependant reconnaître qu'on ne sait pas si l'Alé a entraîné une hausse ou une baisse de l'emploi total. En outre, si les accords avaient mené à une baisse de la croissance économique (et à une augmentation marquée du taux de chômage), la Banque du Canada aurait stimulé l'économie et compensé cet effet. À l'inverse, la banque centrale d'un pays qui verrait son emploi augmenter plus rapidement que ses capacités de production, resserrerait sa politique monétaire pour ralentir la croissance. Les effets de la libéralisation des échanges portent beaucoup plus sur la spécialisation et les variations relatives de l'importance des secteurs économiques. Ces effets sont difficiles à isoler des changements technologiques.

### **Que pensent les économistes de la libéralisation des échanges ?**

« Le commerce international n'est pas un jeu à somme nulle et les échanges bénéficient le plus souvent à tous les partenaires. Les nations ne sont pas des entreprises en concurrence sur le marché mondial et un excédent commercial peut être un signe de faiblesse, comme un déficit peut être un signe de force. La concurrence du tiers monde est sans effet sur le niveau moyen de

l'emploi et des salaires. Les taux d'intérêt jouent un rôle beaucoup plus important, et le changement technologique est une des causes principales des évolutions qui nous préoccupent. » Paul Krugman (1998).

Il n'y a pas de débat entre les économistes sérieux sur les mérites de la libéralisation des échanges. Les discussions ne portent pas sur la pertinence d'encourager ou de freiner le processus de mondialisation. Elles portent plutôt sur les moyens de l'aménager dans le respect des cultures et des sociétés. Voir à ce sujet le texte de Stéphane Baillargeon, sur les enjeux culturels de la mondialisation. Un examen complet permet de comprendre que les avantages économiques l'emportent aisément sur les inconvénients.

Sur quoi se basent les économistes pour comprendre les avantages des échanges ? Tout simplement un vieux principe, celui des avantages relatifs (ou comparatifs). Dans un livre publié en 1817, David Ricardo, un économiste anglais, proposait cette idée qui allait à l'encontre de la pensée économique de l'époque. L'explication qui suit se retrouve dans n'importe quel manuel d'introduction à l'économie (voir par exemple Mankiw, chapitres 3 et 9).

Tout le monde consomme des biens et services produits par d'autres. Il ne viendrait à l'esprit de personne de décider de vivre en autarcie complète et de produire tout ce dont il a besoin. Le « retour à la terre » des années 1970 est loin d'être un phénomène de masse. La raison en est simple : la quantité de ce qu'une personne pourrait produire, en produisant un peu de tout, est si faible, qu'elle se retrouverait dans la pauvreté et le dénuement le plus extrême. Il est bien préférable de se spécialiser et ne produire qu'un type de bien ou service. On peut ensuite se procurer, par les échanges, tout ce dont on a besoin. C'est ainsi qu'une comptable achète à des producteurs agricoles, contre la valeur de sa production, des légumes et des fruits. Rien de mal dans tout ça.

Ce principe tient autant pour une personne, que pour une famille, une région ou un pays. On pourrait produire des bananes (en serre, on l'imagine aisément) au Québec. Cette production nécessiterait cependant énormément de ressources, qu'on ne pourrait allouer à une autre production. Il y a un coût associé à la production de ces bananes (ou n'importe quel autre bien), appelé le coût d'opportunité : il est nécessaire de renoncer à quelque chose, si l'on décide de produire un bien. Produire des bananes veut dire produire moins d'autre chose. Si l'on décidait de produire nos propres bananes, les producteurs en serres deviendraient les plus importants clients d'Hydro-Québec. Nos importations de bananes diminueraient, mais notre production et nos exportations d'aluminium diminueraient aussi. Tout comme une personne renonce à produire ses légumes, parce qu'elle préfère se concentrer sur une activité pour laquelle elle possède un avantage, un pays a avantage à laisser à un autre certaines productions, quitte à se spécialiser dans d'autres. Les échanges sont donc nécessaires dès qu'il y a spécialisation, afin de se procurer le « panier » de biens que l'on désire consommer.

Lorsqu'un échange se produit, fait-il un gagnant et un perdant ? Un échange librement consenti ne peut, logiquement, produire que des gagnants. Des gamins échangeant des cartes de Pokémon ne le feront que s'ils sont tous deux d'accord. L'un des deux n'acceptera pas un échange qui le laisserait moins bien qu'avant. Un échange n'est pas un jeu à somme nulle : il augmente nécessairement le bien-être des deux parties. Pourtant, dans la sagesse populaire, les exportations sont bonnes et les importations, mauvaises. Que penserait-on de quelqu'un qui échange son vélo (ou l'exporte) et qui n'obtient rien d'autre en retour ? Qui est le perdant dans cet échange ? La raison pour laquelle on exporte des biens, c'est pour obtenir les moyens d'en importer d'autres. Exporter est donc une bonne chose, mais importer l'est tout autant. À cet égard, il est bon de noter qu'un pays qui exporte systématiquement plus qu'il n'importe, produit plus que ce qu'il

consomme. Les consommateurs ne sont certainement pas favorisés par cette situation. La lutte célèbre de José Bové et compagnie peut ainsi être mise dans une juste perspective. Le saccage du restaurant McDonald's, pour lequel il a été condamné en France, était une rétorsion contre les mesures protectionnistes américaines, qui nuisaient aux exportations françaises de Roquefort (voir Bové et Dufour, p. 17). Vive les exportations et à bas les importations !

Le processus de remplacement de la production locale par des importations et, conséquemment, la spécialisation accrue qui en découle, ne font cependant pas que des gagnants dans l'économie. Les travailleurs des industries en décroissance, fabriquant des biens de plus en plus importés, peuvent se retrouver en chômage. À l'inverse, les travailleurs et les producteurs des industries exportatrices font des gains. La valeur de la production totale étant plus élevée, les gains des gagnants sont cependant plus élevés que les pertes des perdants. Le protectionnisme, en réduisant les échanges, diminue donc le bien-être moyen.

Malgré cela, les demandes de protection contre les importations sont monnaies courantes et souvent appliquées par les gouvernements. La théorie des choix publics permet de comprendre pourquoi : les gains découlant des importations sont en général diffusés dans toute la population et les pertes, concentrées parmi un petit groupe de producteurs. Par exemple, une augmentation des importations de t-shirts pourrait faire gagner 5\$ par consommateur (soit 35 M\$ pour l'ensemble du Québec) et faire perdre 1 M\$ par producteur (pour un total de 20 M\$). Les producteurs seront alors véhéments dans leurs demandes de mesures protectionnistes, alors que les consommateurs risquent plutôt d'être indifférents. C'est ainsi qu'une mesure mauvaise pourra être appliquée. À titre d'exemple concret, l'entente sur le bois d'œuvre, imposée par le gouvernement américain sur les importations de bois canadien, restreint le commerce. Selon une étude récente, cette mesure protectionniste fait augmenter le prix du bois, aux USA, de 50 \$ à 80 \$US du mille pieds. Le coût de construction d'une maison augmente ainsi de 800 \$ à 1300 \$, et en réduit la quantité demandée. À chaque augmentation du prix moyen des maisons de 1000 \$, 300 000 ménages sont exclus de ce marché, surtout des ménages à plus faibles revenus. Les consommateurs américains sont donc les grands perdants de cette mesure protectionniste américaine (Lindsey, B., M.A. Grommbridge et P. Loungani, 2000).

Les bienfaits du libre-échange ne s'arrêtent pas là. L'intensification des échanges commerciaux augmente aussi les choix des biens et services offerts aux consommateurs, réduit les prix et améliore la qualité en raison de la concurrence accrue, permet une diffusion accrue des nouvelles technologies et hausse le niveau de vie. De façon générale, la mondialisation est bonne, car elle encourage le « moteur capitaliste ».

### **La croissance et le niveaux de vie : l'expérience internationale**

Les échanges sont bons en principe. Ont-ils favorisé l'augmentation du niveau de vie à l'échelle internationale ? Les pauvres deviennent-ils plus pauvres et les riches, plus riches ? Pour répondre à ces questions, il convient de s'entendre sur une mesure du niveau de vie.

La mesure la plus communément utilisée par les économistes est le PIB réel par habitant. Le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le développement) a mis au point une mesure plus large, appelée « indice de développement humain ». Cet indice augmente lorsque le PIB per capita, l'alphabétisation et l'espérance de vie s'améliorent. Même s'il est controversé, car il accorde peu d'importance à la croissance du PIB par habitant, à mesure que ce PIB devient élevé, il est très clair que la croissance augmente le bien-être et réduit la pauvreté. Un PIB par habitant faible correspond en général à un fort niveau d'analphabétisme et à une espérance de vie courte. Notons que l'IDH a augmenté à peu près partout sur la planète depuis 100 ans, en raison de

l'amélioration des conditions sanitaires et des progrès de la médecine. Les plus fortes progressions de cet indice se retrouvent là où le PIB per capita a le plus augmenté. Voir Crafts (2000).

**Tableau 2 : PIB par habitant et indice de développement humain**

<i>Pays</i>	<i>PIB/h (1950) \$de1990</i>	<i>PIB/h (1990) \$de 1990</i>	<i>IDH (1950)</i>	<i>IDH (1995)</i>
<b>Chine</b>	537	1858	0,159	0,650
<b>Hong Kong</b>	2499	17434	0,498	0,909
<b>Mozambique</b>	1001	859	0,112	0,281
<b>Turquie</b>	1299	4254	0,289	0,782
<b>Afrique du Sud</b>	2251	3719	0,385	0,717
<b>Argentine</b>	4987	8271*	0,758	0,888
<b>Inde</b>	597	1643*	0,160	0,451
<b>Corée du Sud</b>	876	8977	0,380	0,894
<b>Japon</b>	1873	19582*	0,607	0,940
<b>Etats-Unis</b>	9617	23719*	0,866	0,943
<b>Canada</b>	7047	19109*	0,842	0,960
<b>Mexique</b>	2085	4979*	0,418	0,855

Source : Crafts(2000), pages 6 à 9.

\* : PIB/h de 1996

On peut résumer ainsi les principaux faits condensés de la croissance du PIB par habitant à long terme :

- Le monde a connu une forte croissance économique moyenne des PIB par habitant depuis 100 ans. Cette croissance est beaucoup plus forte que celle qu'on a observé au cours des siècles précédents. Avant la Révolution industrielle, les taux étaient inférieurs à 0,2 % par année, partout dans le monde.
- Il y a une grande diversité dans les taux de croissance : certains pays décollent, mais d'autres pas.
- Les taux de croissance les plus rapides sont ceux de pays peu développés, qui rattrapent les pays industrialisés. Pour un grand nombre de pays, la croissance permet la convergence des niveaux de vie par rapport aux pays les plus riches. C'est ce qui s'est produit à l'intérieur de l'Europe de l'Ouest, où les pays du sud et l'Irlande sont en voie de rattraper ceux du nord, dans le Sud-Est asiatique (Japon, Corée du Sud, Taïwan). La même chose s'est produite entre l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord.
- Les taux de croissance les plus faibles des PIB par capita sont aussi observés dans les pays moins développés. Ainsi, plusieurs pays s'appauvrissent par rapport aux plus riches.

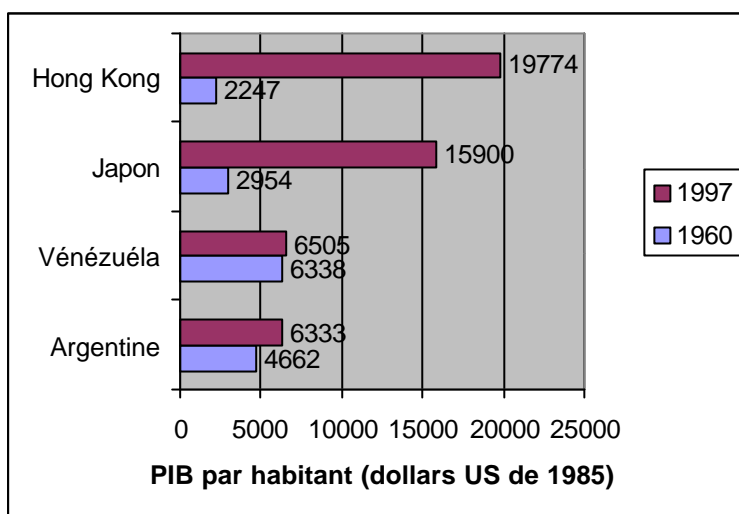
**Tableau 3 : Taux de croissance du PIB réel par capita pour trois groupes de pays : des pays à forte croissance, des pays industrialisés et des pays à faible croissance**

<i>Pays</i>	<i>Croissance du PIB réel per capita 1980-98</i>
<b>Chine</b>	8,2
<b>Corée du Sud</b>	6,4
<b>Tai wan</b>	5,4
<b>Singapour</b>	5,4
<b>Thaï lande</b>	4,9
<b>Irlande</b>	4,3
<b>Hong Kong</b>	4,2
<b>Japon</b>	2,3
<b>Royaume-Uni</b>	1,9
<b>Allemagne</b>	1,8
<b>États-Unis</b>	1,8
<b>Australie</b>	1,8
<b>Italie</b>	1,7
<b>France</b>	1,5
<b>Pays-Bas</b>	1,5
<b>Canada</b>	1,1
<b>Suisse</b>	0,7
<b>Congo</b>	-5,3
<b>Togo</b>	-4,1
<b>Niger</b>	-3,9
<b>Haï ti</b>	-3,6
<b>Nicaragua</b>	-3,0
<b>Madagascar</b>	-3,0
<b>Cameroun</b>	-2,8
<b>Côte d'Ivoire</b>	-2,6
<b>Zambie</b>	-2,3
<b>Roumanie</b>	-2,2

Source : Banque mondiale.

Des différences soutenues dans les taux de croissance pendant 20 ou 30 ans vont produire des effets dramatiques. Les PIB per capita d'Argentine, du Venezuela, du Japon, et de Hong-Kong sont présentés ci-dessous. Pendant la période 1960-1997, les taux de croissance du PIB réel par habitant de l'Argentine et du Venezuela furent respectivement 1% et 0.1% . Les taux de croissance furent de 4,7 % et 6 % au Japon et à Hong-Kong. Il est intéressant de noter comment les taux de croissance plus élevés dans les pays asiatiques ont modifié, en 30 ans, les niveaux de vie relatifs.

**Tableau 4 : PIB par habitant, 1960 et 1997**



Source: Robert Summers and Alan Heston, Penn World Tables (Cambridge: National Bureau of Economic Research, 1994).

Au Japon, en 1870, le niveau de vie (PIB per capita) était approximativement celui du Bangladesh d'aujourd'hui. En Chine, en 1990, le PIB par habitant s'approchait de celui du Japon en 1950. En Corée du Sud, il se situait à 850 (\$ US de 1999) en 1952 contre 10 000 (\$ US de 1999) en 1999.

La croissance, en favorisant le développement, a permis la diminution de la pauvreté dans le monde depuis 50 ans. Selon les définitions de l'ONU, le nombre absolu de pauvres sur la planète a diminué de 30 à 50 % entre 1970 et 2000. L'analphabétisme des adultes a été réduit de près de la moitié (données publiées par l'ONU). À long terme, les Mexicains, les Coréens et les autres sont hissés dans le groupe des pays à revenus élevés : nutrition adéquate, familles moins nombreuses, éducation améliorée, augmentation de l'espérance de vie. Ce chemin a été suivi auparavant par le Canada, le Japon, etc .. Il y a cependant des exceptions, surtout en Afrique, largement laissée en dehors du processus de croissance.

**Tableau 5 : PIB par habitant (\$ US de 1990)**

<i>Pays</i>	<i>1870</i>	<i>1913</i>	<i>1950</i>	<i>1996</i>
<b>France</b>	1858	3452	5221	18207
<b>Espagne</b>	1376	2255	2397	13132
<b>Canada</b>	1620	4213	7047	19109
<b>États-Unis</b>	2468	5330	9617	23719
<b>Argentine</b>	1311	3797	4987	8271
<b>Mexique</b>	710	1467	2085	4979
<b>Inde</b>	558	663	597	1643
<b>Japon</b>	741	1334	1873	19582

Source : Crafts(2000), pages 6 à 9.

La croissance est-elle synonyme d'inégalité ? Il est extrêmement difficile de mesurer correctement les écarts de revenus entre les gens partout sur la terre. Par exemple, la forte croissance en Chine rapproche le PIB per capita moyen des Chinois de celui des pays avancés. Les inégalités augmentent cependant en Chine même. Y a-t-il alors augmentation ou diminution des écarts sur la planète ? Les études actuelles ne permettent pas de se prononcer de façon certaine, mais on peut croire qu'il y a eu augmentation des écarts jusqu'en 1990. Il semble cependant y avoir diminution des inégalités depuis une dizaine d'années. Mais un fait est indéniable : en 1870, les États-Unis avaient un revenu par habitant environ 9 fois plus élevé que celui des pays les plus pauvres. Ce rapport est maintenant de 45. En 1870, les 17 pays les plus riches avaient un PIB per capita 2,4 fois plus élevé que celui des autres pays. Le ratio est maintenant de 4,5 (chiffres de la Banque mondiale). Ceci est dû à la stagnation des pays les plus pauvres, pendant que les pays riches continuaient à croître.

### **Les niveaux de vie et les échanges**

Les pays qui connaissent la croissance la plus forte sont donc des pays moins développés. Les pays qui réussissent le moins bien, et qui s'appauvrissent, le sont aussi. Peut-on blâmer la mondialisation ?

Dans les pays qui stagnent ou régressent, beaucoup de choses clochent en général. Les économistes comprennent maintenant assez bien le processus du développement économique. Il faut ici se rappeler que le niveau de vie dans un pays dépend de sa capacité à produire des biens et des services. Les pays qui décollent et réussissent à se rapprocher des pays développés, ont réuni un certain nombre de conditions, parmi lesquelles on retrouve : la création d'institutions qui encadrent les marchés et les droits de propriété, la stabilité politique, l'encouragement de l'épargne et de l'investissement (y compris l'investissement étranger), le développement de l'éducation, le contrôle de la croissance démographique et l'augmentation de l'ouverture économique au commerce.

L'ouverture au commerce est fortement corrélée avec la croissance, alors que la fermeture l'est avec la stagnation économique. Si l'on examine le tableau 3, les pays à forte croissance sont ceux qui sont le mieux intégrés aux échanges internationaux. Leurs barrières tarifaires sont faibles et le commerce représente un fort pourcentage de leur PIB. Les pays à croissance faible ont en général un niveau de protection élevée des importations. Ils commercent peu avec l'étranger. La libéralisation des échanges favorise la croissance.

La mondialisation nous amène-t-elle dans des eaux inconnues ? Les échanges deviennent-ils si importants que presque tout ce que nous consommons est importé ? C'est ce que la plupart des gens diraient sans doute. Historiquement, pour plusieurs pays, la proportion des exportations et des importations de biens sur le PIB est cependant à peu près celle qu'on observait il y a 100 ans (voir le tableau 6). Le protectionnisme et le commerce ont été soumis à des cycles : avant 1913, le commerce international représentait une part importante de l'activité économique. Après 1930 et la dépression, le protectionnisme a augmenté fortement, partout dans le monde (voir le tableau 7). La loi américaine Smoot-Hawley et les mesures de rétorsion des autres pays ont provoqué une chute du commerce, empirant le marasme économique. Le lien entre la hausse généralisée des tarifs et l'intensification du ralentissement économique mondial des années 1930 est bien établi. Après 1945, les efforts de reconstruction de l'Europe ont amené la création d'organismes mondiaux de promotion des échanges. La naissance d'un marché commun en l'Europe de l'ouest et le GATT, entre autres, ont permis une réduction des barrières au commerce depuis cette époque. Globalement, le commerce a augmenté plus que le PIB mondial depuis 30 ans, passant de 14 à 24 % du PIB mondial. Il est devenu une source de croissance importante.

**Tableau 6 : Ratio des exportations de marchandises sur le PIB (en %)**

<i>Pays</i>	<i>1890</i>	<i>1913</i>	<i>1960</i>	<i>1970</i>	<i>1990</i>
<b>Australie</b>	15,7	21,0	13,0	11,5	13,4
<b>Canada</b>	12,8	17,0	14,5	18,0	22,0
<b>Danemark</b>	24,0	30,7	26,9	23,3	24,3
<b>Allemagne</b>	15,9	19,9	14,5	16,5	24,0
<b>France</b>	14,2	15,5	9,9	11,9	17,1
<b>Japon</b>	5,1	12,5	8,8	8,3	8,4
<b>Royaume-Uni</b>	27,3	29,8	15,3	16,5	20,6
<b>États-Unis</b>	5,6	6,1	3,4	4,1	8,0
<b>Italie</b>	9,7	14,4	10,0	12,8	15,9
<b>Le monde</b>	6,0	9,0	8,0	10,0	13,0

Source : Crafts (2000), page 26.

**Tableau 7 : Tarifs moyens sur les marchandises (en %)**

<i>Pays</i>	<i>1913</i>	<i>Années 1930</i>	<i>1950</i>	<i>1989</i>
<b>États-Unis</b>	<b>44</b>	<b>48</b>	<b>14</b>	<b>4,6</b>
<b>France</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>5,7</b>
<b>Espagne</b>	<b>41</b>	<b>61</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>Italie</b>	<b>18</b>	<b>46</b>	<b>25</b>	<b>nd</b>

### **Pourquoi les accords internationaux ?**

Logiquement, si l'on croit aux bénéfices du libre-échange, on est en faveur d'une libéralisation unilatérale. Une réduction des barrières aux importations profite avant tout à ceux qui la font, bien plus qu'à leurs partenaires. En effet, les consommateurs du pays ayant réduit ses barrières aux importations obtiennent des biens de meilleure qualité et moins chers, alors que leurs producteurs sont forcés, en raison de la concurrence accrue, à devenir plus productifs.

La libéralisation des échanges, par le démantèlement des barrières au commerce, est politiquement très exigeante. Elle fait mal à des groupes petits, mais bien organisés, alors qu'elle améliore le lot de la masse, indifférente. Une libéralisation coordonnée, faite par « concessions » mutuelles de barrières plus faibles (des traités), est plus facile à faire accepter à une opinion publique mal informée. En outre, ces accords permettent plus facilement aux gouvernements de résister à des demandes futures de protectionnisme.

### **Arguments et mythes contre le libre-échange**

Plusieurs arguments sont souvent proposés par les opposants au libre-échange. Parmi ceux-ci, on retrouve la peur de la disparition des emplois. Cette crainte est très ancienne. Déjà, lors de la Révolution industrielle, les canuts de Lyon et les ouvriers anglais détruisaient les appareils à tisser, créateurs de chômage. Si l'on prend un peu de recul, on constate que très peu de métiers d'aujourd'hui existaient il y a deux ou trois cents ans. En 1800, environ 90 % des occidentaux étaient employés dans l'agriculture, 8 à 10 % dans les services et 2 % dans l'industrie. L'économie ne cesse de changer, des emplois disparaissant et d'autres étant créés. Cette mutation

économique est continue, depuis la Révolution Industrielle, et est causée essentiellement par le changement technologique. Elle n'a pas causé d'augmentation tendancielle du taux de chômage d'une génération à l'autre. L'intensification du commerce international ne fait qu'augmenter ce roulement. Le roulement de la main-d'œuvre, causé par la création et la destruction d'emplois, est cependant coûteux. Ceux qui perdent leur emploi, passeront un moment en chômage, avant de se trouver un nouvel emploi. Faudrait-il empêcher ce phénomène ? Si nos ancêtres l'avaient fait, nous serions tous en train de cultiver la terre à l'aide d'outils antiques et nous aurions le niveau de vie de leur époque.

Et les salaires faibles des pays moins développés ? Comment pouvons-nous les concurrencer ? Éventuellement, n'allons-nous pas importer tout ce que l'on consomme, avec les répercussions que l'on imagine sur les salaires et l'emploi ? Cette inquiétude ne fait pas de sens. Tout étudiant en économie internationale sait que :

Épargne – investissement = Exportations – importations

Il ne s'agit pas d'une théorie, mais plutôt d'une contrainte mathématique, une égalité comptable aussi certaine que  $2 + 2 = 4$ . À moins que notre épargne chute et que nos investissements n'explorent, nos exportations croissent de pair avec nos importations. Il est bon de noter que les pays en développement accueillent des investissements étrangers. Pour eux, l'investissement est supérieur à l'épargne. Leurs importations deviennent donc, pour un temps, supérieures à leurs exportations. C'est d'ailleurs le cas du Mexique, qui importe plus des États-Unis qu'il ne leur exporte. Loin de nous enterrer sous ses exportations, il a plutôt un déficit commercial. Il faut aussi noter que, au fur et à mesure que les pays pauvres se développent, la productivité et les salaires progressent.

L'augmentation des inégalités en Amérique du Nord peut-elle provenir de la concurrence des pays du Tiers-monde ? C'est théoriquement possible, si les importations de produits à faible contenu technologique remplacent des biens fabriqués ici, par des travailleurs peu qualifiés. Le commerce avec ces pays représentant moins de 2 % de notre PIB, c'est cependant très peu probable. Les études les plus récentes tendent à démontrer que le changement technologique est un facteur beaucoup plus important pour expliquer la hausse des inégalités.

Un autre argument est celui de la perte de souveraineté. En effet, la réduction des tarifs, enchâssée dans les accords sur le commerce, limite les possibilités d'interventions pour les gouvernements. Cet argument est vrai en partie, mais est aussi fortement exagéré. De nombreuses exceptions sont prévues dans les accords, pour tenir compte des cas particuliers de chacun. Plus de 99 % des 10 000 pages du texte de l'Aléna servent d'ailleurs à énumérer les exceptions à l'accord. Notons que, douze ans après la signature de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, le gouvernement du Québec subventionne largement l'industrie du multimédia. Les discussions sur la privatisation partielle du système de santé ne sont pas imposées par les accords sur le commerce, mais découlent plutôt de l'insatisfaction du public face à la congestion. La protection des industries culturelles pose cependant problème. Voir à ce sujet l'article de Stéphane Baillargeon.

Les environmentalistes sont dans les premiers rangs dans la lutte contre le libre-échange. Ils craignent que la libéralisation des échanges ne mette l'environnement en péril. L'idée est simple : mondialisation = plus de commerce = plus de production = plus de pollution. En outre, les accords internationaux pourraient mettre en péril les législations nationales sur l'environnement. Qu'en est-il ? Il est fort probable que la mondialisation mènera en fait, à long terme, à un monde moins pollué. Les pauvres, en devenant plus riches, se mettent à se préoccuper de la qualité de

leur environnement. Des études sérieuses démontrent que les niveaux de pollution se mettent à chuter dans un pays lorsque son PIB par habitant dépasse les 8000 \$US. En outre, alors que le commerce canadien a doublé depuis 1970, en pourcentage du PIB, les niveaux de pollution ont diminué dans la plupart des villes.

Quant aux atteintes aux législations nationales sur l'environnement, elles ont difficiles à démontrer. Les accords, dont celui de l'OMC, permettent aux gouvernements d'imposer des restrictions au commerce, lorsque nécessaire, pour protéger la santé des humains, des animaux ou des plantes. Il faut cependant posséder des preuves de ces problèmes. Ainsi, lorsque le gouvernement canadien a voulu interdire un additif pour l'essence (le MTT), il n'a pu le faire, car aucune étude ne démontrait sa nocivité. Le gouvernement aurait cependant pu passer outre au jugement du tribunal sur le commerce et en interdire l'utilisation malgré tout. C'est d'ailleurs ce que l'Union européenne a fait lorsqu'elle a interdit l'importation de bœuf aux hormones américain. Les représailles sont alors la seule arme du gouvernement insatisfait des restrictions. Notons aussi que la plupart des accords régionaux sur le commerce comprennent aussi un accord sur l'environnement. Plus de 200 tels accords ont été signés internationalement, à ce jour.

### **Que peut-on attendre de la Zléa pour le Québec ?**

Globalement, la Zléa devrait avoir des effets très faibles sur l'économie québécoise. Les exportations internationales du Québec (excluant le commerce inter-provincial) représentaient 57,3 G\$ en 1998, soit 29,7 % d'un PIB de 193,2 G\$. Sur ces 57,3 G\$ d'exportations, 47,8 G\$ étaient destinées aux États-Unis (soit 83,4 %), 5,4 G\$ à l'Europe occidentale (9,4 %) et 1,7 G\$ à l'Asie (3 %). Pour cette même année, le Mexique, l'Amérique Centrale, les Antilles et l'Amérique du Sud n'achetaient que pour 1,1 G\$ de biens et services québécois, soit 1,9 % de nos exportations et ½ de 1 % de notre PIB. Nos deux plus importants partenaires dans la Zléa, à part les américains, sont le Brésil (255,8 M\$) et le Mexique (135,7 M\$).

Un élément important que le Québec aimerait trouver, dans un accord éventuel, serait un mécanisme efficace de règlement des désaccords commerciaux. L'absence d'un tel mécanisme efficace, dans l'Aléna, permet au gouvernement américain d'imposer des droits compensatoires sur le bois d'œuvre canadien. Le conflit Bombardier / Embraer mène présentement à un gaspillage des fonds publics, par des subventions aux exportations, autant ici qu'au Brésil. Les seuls gagnants de cette chicane sont les étrangers, que nous subventionnons généreusement. Un mécanisme plus contraignant aurait l'avantage de protéger le Québec contre l'arbitraire des décisions « des plus gros que nous ». Il serait cependant utopique de penser que les Américains, avec ¾ du PIB de l'hémisphère, acceptent un mécanisme de règlement des litiges qui enlève beaucoup de pouvoir au Congrès.

La Zone de libre-échange des Amériques permettra peut-être, à court terme, de diversifier quelque peu nos échanges commerciaux. Elle aidera surtout nos partenaires latins à développer leurs économies. À Québec, les dirigeants des 31 pays des Amériques non-encore membres d'un accord de libre-échange avec les pays d'Amérique du Nord ne s'y sont pas trompés. Ils savent qu'ils ont besoin de l'accès aux marchés des biens et services et des capitaux des pays développés du nord. S'ils se montrent intéressés, ce n'est pas que les agents du capitalisme international les y forcent. C'est tout simplement que l'alternative à l'ouverture internationale est maintenant complètement discréditée.

**Germain Belzile**  
**Juillet 2001.**

## Références

Bhagwati, Jagdish, « Protectionnisme », Dunod, Paris, 1990.

Blaug, Mark, Economic Theory in Retrospect, Cambridge University Press, Fifth Edition, 1997. Voir le chapitre 1, où l'on discute du mercantilisme.

Bové, José et François Dufour, « Le monde n'est pas une marchandise », La Découverte, Pocket, Paris, 2000.

Comité tripartite de la Zléa (Banque interaméricaine de développement (BID), Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) et Organisation des États Américains (OEA)), site web officiel. Vous y trouverez une foule de liens et de textes, y compris l'avant-projet de la Zléa.

[http://www.ftaa-alca.org/alca\\_f.asp](http://www.ftaa-alca.org/alca_f.asp)

Cordelier, S. et al., « La mondialisation au-delà des mythes », La Découverte / Poche, Paris, 1997.

Crafts, Nicholas, « Globalization and Growth in the Twentieth Century », IMF Working Papers, 2000. Disponible à cette adresse internet :

<http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=3467.0>

The Economist : Série d'articles sur la mondialisation, disponibles à cette adresse :

<http://www.economist.com/library/Focus/index.cfm>

Fourçans, André, « La mondialisation expliquée à ma fille », Éditions du Seuil, Paris, 2001.

The Globe and Mail (Toronto) « The Myths about Globalization », série de 7 éditoriaux sur la mondialisation et le sommet de Québec, parus entre le 12 et le 19 avril 2001. Comme les archives du Globe and Mail ne permettent de reculer que de 7 jours, vous trouverez ces textes à cette adresse :

<http://www.hec.ca/pages/germain.belzile/documents/myths.html>

Helliwell, John F., « Globalization : Myth, Facts and Consequences », Institut CD Howe, Benefactors Lecture, 2000. Disponible à cette adresse internet :

<http://www.cdhowe.org/PDF/helliwell.pdf>

Krugman, Paul R., « La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre échange », La Découverte, Paris, 1998. Les sites de P. Krugman, un de spécialistes les plus connus sur la question du commerce international, contiennent plusieurs textes vulgarisés :

<http://web.mit.edu/krugman/www/>

<http://www.wws.princeton.edu/~pkrugman/>

Landry, Bernard, « Commerce sans frontières : le sens du libre-échange », Éditions Québec-Amérique, 1987.

Lindsey, B., M.A. Grommbridge et P. Loungani, « Nailing the Homeowner : The Economic Impact of Trade Protection of the Softwood Lumber Industry », Center for Trade Policy Studies, Cato Institute, 6 juillet 2000. Disponible à cette adresse :

<http://www.freetrade.org/pubs/pas/tpa-011es.html>

Mankiw, N. Gregory, « Principes de l'économie », Éditions Économica, Paris, 1998.

McCallum, John, « ALE : un traité deux-étoiles », Banque Royale du Canada, juin 1999.

Disponible en format pdf à cette adresse :

[http://www.banqueroyale.com/economie/marche/hi\\_ftafr.html](http://www.banqueroyale.com/economie/marche/hi_ftafr.html)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Canada), site web :

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/menu-f.asp>

« La minute de l'emploi », éditée par le Fonds de solidarité FTQ, numéro d'avril 2001, portant sur la Zléa. Disponible en format html à cette adresse : <http://www.minute.qc.ca/Avril01/>

La Presse, « Le sommet des Amériques », cahier Plus, 31 mars 2001.

Proulx, Pierre-Paul, « Les effets de l'ALE et de l'ALENA sur les économies canadienne, québécoise et américaine », étude spéciale publiée par l'Institut de la statistique du Québec, décembre 1999. Disponible à cette adresse :

[http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/economi/pdf/com\\_ext-2.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publicat/economi/pdf/com_ext-2.pdf)

Rahmani, Belgacem. Ce chargé de cours, de l'Institut d'économie appliquée de l'École des HEC, maintient un site web dans lequel on retrouve une multitude de liens pertinents sur l'économie internationale :

<http://www.hec.ca/pages/belgacem.rahmani/>

Salazar-Xirinachs, José M. et Maryse Robert (ed.), « Toward Free Trade in the Americas », Brookings Institution Press, Washington D.C., 2001.

Treffler, Daniel, « L'essentiel sur l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis », Strategis, Ministère de l'Industrie et du commerce, Ottawa, décembre 1999. Disponible à cette adresse :

<http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/ra01773f.html>

Tropman, Jessica L., site (à l'université du Michigan) consacré à l'ALENA et aux autres accords internationaux sur le commerce. Comprend de multiples liens.

<http://www-personal.si.umich.edu/~jtropman/international.html>

Tullock, Gordon, Arthur Seldon et Gordon L. Brady, « Government : Whose Obedient Servant ? A Primer in Public Choice », The Institute of Economic Affairs, London, 2000.

.